



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 janvier 2019, à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres situé au 1060, chemin du Fleuve. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes présents pourront s'exprimer.
3. En résumé, le premier projet de règlement de zonage numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements vise à préciser certaines dispositions à l'affichage.

Ce premier projet de règlement vise plus spécifiquement à :

- Ajouter certaines définitions;
 - Modifier certaines normes concernant les enseignes : matériaux, superficies, hauteurs, types et nombre autorisés;
 - Ajouter des dispositions transitoires créant l'obligation de remplacement pour les enseignes dérogatoires situées en zones C-2 et C-7 (commerces sur le chemin Saint-Féréol entre la route 338 et le chemin du Fleuve et sur le chemin du Fleuve (numéros civiques 1167 à 1260 inclusivement).
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 h à 16h30.



5. Le premier projet de règlement de zonage numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 16^e jour du mois de janvier 2019

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, JIMMY POULIN, secrétaire-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au premier projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage aux deux endroits désignés par le Conseil et dans le journal local l'Étoile en date du 16 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2019.

Jimmy Poulin, urbaniste, OMA
Secrétaire-trésorier